

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N° CC-DEC-2025-058

**Portant signature d'un devis pour le remplacement de la 2ème porte
d'entrée à l'Office de Tourisme Terre d'Auge**

Le 7ème Vice-président de **TERRE D'AUGE**

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° CC_DEL_2024_081 du 12 septembre 2024, déléguant une partie des attributions du Président,

Vu l'arrêté du Président N° CC-AR-2024-026, portant délégation de fonction et de signature au 7ème Vice-président,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Attractivité du 4 mars 2025,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le devis N°00003845 en date du 15 juillet 2025 de l'entreprise ALU BHM pour un montant de 5 812.09€ HT soit 6 974.51€ TTC,

Considérant la nécessité de remplacer la porte d'entrée de l'Office de Tourisme Terre d'Auge au vu de sa vétusté,

Considérant que ces travaux permettront de conformer cet accès à la réglementation des personnes à mobilité réduite obligatoire pour les établissements recevant du public, et d'augmenter son passage utile,

DECIDE

De signer le devis N° 00003845 pour le remplacement de la 2ème porte d'entrée à l'Office de Tourisme Terre d'Auge d'un montant de 5 812.09€ HT soit 6 974.51€ TTC avec l'entreprise ALU BHM

Fait à Pont l'Evêque, le 21 juillet 2025

Certifiée exécutoire après transmission au contrôle de

légalité et publication dématérialisée mise en ligne le

...22./..07../2025

Le Vice-président par délégation,
M Eric HUET



M. Eric HUET
Vice-président
Par délégation
Certifié par
Dematis

21/07/2025 17:06

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *telerecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les mêmes cc

REÇU EN PREFECTURE

le 22/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-241400878-20250721-CC_DEC_2025